



AIDES RUN ODYSSEA

GRILLE 2025

Qui peut en bénéficier ?

Ces aides **financières** s'adressent aux personnes **prises en charge à la Réunion** pour le traitement d'un cancer du sein.

Ces personnes peuvent recevoir une aide **durant les deux ans qui suivent le déclenchement de la maladie.**

Le plafond de revenus pour avoir droit à des aides **est fixé à 40 000 euros par an (revenu fiscale de référence) + 4 000 euros par enfant à charge.**

Qui verse les aides ?

Elles sont versées par l'association **RUN ODYSSEA** par convention avec l'association **nationale ODYSSEA** avec qui elle gère les fonds ODYSSEA REUNION récoltés chaque année à l'occasion de la manifestation ODYSSEA REUNION, courses-marches de lutte contre le cancer du sein. **Une commission dons RUN ODYSSEA formée de médecins bénévoles, de bénévoles et de deux salariés Run Odysséa, se charge d'étudier les dossiers de demandes d'aides.**

Comment en bénéficier ?

Les dossiers de demande d'aides doivent comprendre les pièces suivantes :

- lettre de demande signée par le patient ou par une assistante sociale avec les coordonnées téléphoniques et l'adresse postale du patient
- photocopie de la pièce d'identité du patient
- photocopie de l'avis d'imposition comprenant le revenu fiscal de référence
- factures ou devis liés à la demande d'aides.
- Un certificat médical mentionnant la nature de la maladie (cancer du sein), la date du diagnostic et les modalités de traitement (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, hormonothérapie), signée par le médecin traitant ou le cancérologue.

Le dossier doit être adressé à RUN ODYSSEA

- soit par voie postale : RUN ODYSSEA 9 place de la Principauté d'Andorre 97 427 L'ETANG-SALE
- soit par mail : secretaire@run-odyssea.org

Renseignements **RUN ODYSSEA** : **GSM** 06 93 39 78 05

Important : pour ne pas retarder l'étude du dossier, vérifier qu'il soit complet avant l'envoi.

LISTE DES PRODUITS DE CONFORT PRIS EN CHARGE LIES A LA CHIMIOThERAPIE, LA CHIRURGIE OU LA RADIOTHERAPIE

Le patient peut adresser à RUN ODYSSEA plusieurs dossiers successifs.

Les aides accordées ne pourront dépasser 350 € TTC au total des dossiers adressés sur une durée de 2 années après le déclenchement de la maladie.

Le pack ongles, le gel douche, la protection solaire visage, la protection solaire corps, la crème hydratante peuvent être remboursés au maximum à deux reprises.

Le pack bucco-dentaire, le pack inconfort cuir chevelu, le pack intime, le pack yeux, la crème cicatrisante, la crème préventive mains-pieds et le pack radiothérapie ne seront pris en charge qu'une seule fois. SAUF DEMANDE EXCEPTIONNELLE après avis médical.

Il est possible d'accéder à des produits spécifiques sur demande (hydratant lèvres et visages, ...).

La demande devra être faite par la Pharmacie.

Pack ongles (Dissolvant, vernis, vitamine A)	30 €	PO
Pack bucco-dentaire (Soins aphtes, dentifrice, Bain de bouche, brosse à dent souple)	35 €	PBD
Pack yeux (cils, sourcils)	35 €	CS
Crème cicatrisante	20 €	CC
Gel douche lavant	20 €	GD
Protection solaire visage	20 €	PSV
Protection solaire corps	25 €	PSC
Crème hydratante surgras corps	25 €	CHS
Crème préventive mains-pieds	30 €	CPMP
Pack radiothérapie (Anti oxydant adjuvant, eau thermale)	55 €	PR
Pack intime (Sécheresse vaginale)	20 €	PI
Pack Inconfort Cuir Chevelu (shampooing, sérum)	35 €	PICC

AUTRES PRODUITS

Le patient peut adresser à RUN ODYSSEA plusieurs dossiers successifs sur une durée de deux années après le déclenchement de la maladie.

Une demande exceptionnelle de maillot de bain peut être faite plus de deux ans après le déclenchement de la maladie si avis médical de pratique d'activité aquatique par un médecin.

Les foulards et turbans ne sont remboursés qu'une seule fois.

Mamelons amovibles (2)	30 €	MA
Manchon lymphœdème (4 manchons sur 2 ans)	40 € (après déduction SS)	ML
Brassière post-opératoire	70 €	BPO
Brassière radiothérapie	60 €	BR
Foulards, turbans	60 €	FT
Maillot de bain spécifique	80 €	MB
Soutiens-gorges spécifiques	110 € par an pendant 2 ans	SG
Dermopigmentation mammaire	275 € (1) et 475 € (2)	DM
Prothèse capillaire ou Franjynes	150 € (après déduction SS et Mutuelles)	PCF

AIDES EXCEPTIONNELLES

Chaque dossier est étudié par notre commission. Des aides exceptionnelles peuvent être accordées au cas par cas (patientes étrangères, patientes touchées par la maladie depuis plus de deux ans, patientes dont les revenus sont supérieurs au plafond d'imposition..., aides ménagères, produits spécifiques...).

Ces dossiers devront être montées obligatoirement par une assistance sociale.